Projet d’établissement

**NOS REFERENCES**

Dans le cadre des missions définies dans le décret du 24 juillet 1997, le projet d’établissement souscrit aux projets éducatif et pédagogique de l’enseignement de la Fédération Wallonie Bruxelles.

 Avec l’aide des membres du conseil de participation, après évaluation des situations administratives, des ressources humaines et matérielles disponibles, les membres des personnels s’engagent de manière individuelle et collégiale à poursuivre et développer le présent projet d’établissement avec comme objectif d’améliorer la prise en charge de chaque élève dans sa globalité. Selon ses possibilités, il lui sera proposé un projet éducatif, pédagogique, d’intégration sociale et scolaire qui répond à ses besoins.

 Ce projet a été soumis à l’avis du conseil de participation et du comité de concertation de base qui l’ont approuvé lors de leurs réunions des 15 et 12 janvier 2015.

**OBJECTIFS ET STRATEGIES**

1. **OBJECTIFS EDUCATIFS**

Selon les possibilités et besoins de l’élève, les objectifs éducatifs seront :

* de lui rendre confiance.
* de le réconcilier avec lui-même et avec l’école.
* de participer activement à la vie sociale et culturelle, soit communiquer c’est-à-dire s’exprimer mais aussi écouter.
* de le rendre conscient qu’il est capable de s’améliorer.
* de le rendre autonome.
* de connaître ses droits mais aussi ses devoirs de citoyen.
* de lutter contre toutes les formes de violence verbale et physique.
* d’apprendre le respect de soi, de l’autre, du cadre scolaire.
* de lui apprendre à gérer ses émotions et à les exprimer.
* de l’amener à accepter les différences culturelles, physiques et mentales.
* de le rendre conscient de l’importance d’une fréquentation régulière de l’école.
1. **ECOLE OUVERTE**

**Accueil et intégration d’un élève**

Quelle que soit la date d’entrée dans l’établissement, l’équipe complète les informations reçues par un bilan social, pédagogique et paramédical permettant d’intégrer le nouvel élève dans une classe appropriée. Ces bilans sont intégrés au plan individuel d’apprentissage (PIA).

**Information aux parents**

* A la mi-septembre, lors d’une réunion collective, la direction présente aux parents le projet d’établissement et la manière de le réaliser.

Ensuite, chaque titulaire réunit les parents pour les informer des objectifs à atteindre ainsi que des moyens et procédés utilisés dans la classe. Les divers documents et références pédagogiques sont présentés et commentés.

* Afin de faciliter la communication, lors des réunions de parents trimestrielles, les maîtres spéciaux, le personnel paramédical et celui du centre PMS se rendent disponibles, se réunissent en classe avec l’enseignant ou vont à la rencontre des parents.
* Durant l’année scolaire et de manière quotidienne, l’équipe éducative fait preuve d’une grande accessibilité et disponibilité pour les parents et autres intervenants encadrant les enfants, notamment en utilisant le journal comme outil de communication.
* Afin de lutter contre l’absentéisme et le décrochage scolaire, les parents seront informés des moyens spécifiques mis en œuvre.
	+ - établir, par la motivation, une relation de confiance entre les parents, l’enfant en difficulté et l’école ;
		- accueillir l’enfant de manière plus personnelle ;
		- entretien régulier de l’enfant avec l’infirmière sociale qui se tient à la disposition des parents;
		- demander l’intervention du CPMS (Centre-Psycho-Médico-Social) de l’école qui prendra en charge l’enfant et son problème.

**Information des partenaires**

Envoi d’un bilan aux divers partenaires ayant orienté ou assisté l’élève durant l’année scolaire, qui en font la demande.

1. **APPRENTISSAGE DU RESPECT**

a. **RESPECT DE SOI**

* Selon les besoins, afin d’assurer une éducation avec des objectifs communs, des collaborations avec des organismes relais (le service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme ou SUZA, les centres de guidance,…) seront envisagées.
* Dans chaque classe, selon les possibilités, développer l’éducation à la santé et à l’hygiène :
	+ - Opération collation santé.
		- Petit(s) déjeuner(s) à l’école.
		- Actions de sensibilisation plus ponctuelles en collaboration avec le CPMS : prévention du tabagisme, « Mangeons bien et équilibré »,…
		- Dans l’enseignement de type 2, chaque titulaire de classe prend le repas de midi avec ses élèves. C’est en effet un moment privilégié de socialisation et d’éducation.
		- Développement de l’éducation à l’hygiène avec la collaboration du personnel paramédical.
		- Création d’une journée « Croix rouge, premier soin jeunesse ».
			1. **RESPECT DES AUTRES**

Par le développement de projets, apprendre à communiquer avec respect.

* + - Rappel des règles de vie grâce aux pictos « comportement » propres à l’école et cela à chaque point stratégique de l’établissement.
		- Rédaction de chartes de comportements.
		- Projets culturels : théâtre à l’école, journal et radio scolaires.
		- Activités ludiques et sportives :
* Participation à des jeux de coopération et de socialisation (respect des règles).
* Journées sportives à l’intérieur et à l’extérieur de l’école.
* Organisation d’activités du temps de midi (bibliothèque, vélo, sports, danse,…).
	+ - Répartition des élèves en deux groupes afin de limiter le nombre d’élèves par cour de récréation.
		- Réalisation de projets pédagogiques afin d’adapter les infrastructures de jeu et de repos (tracés de marelle, terrain de basket, ballons mous, craies) dans la cour de récréation.
		- Parrainage des élèves les plus jeunes par ceux des classes terminales.
		- Travail de coopération et de collaboration entre deux ou plusieurs classes.
		- Apprendre à parler en « je », apprentissage de la gestion des conflits par les enfants.

c. **RESPECT DU CADRE DE VIE**

 L’entretien régulier et soigné des bâtiments par le personnel P.A.P.O., la décoration des locaux et des couloirs par les enfants encadrés par l’équipe éducative sont des aides précieuses pour l’éducation au respect du cadre de vie et du travail d’autrui.

1. **EDUCATION A LA CITOYENNETE**

Participation à la vie de l’école, aux activités scolaires, extrascolaires et à la vie de la cité :

* + Projets culturels (rédaction du journal de l’école, radio scolaire, théâtre à l’école, projet cinéma…).
	+ Organisation de classes de dépaysement : classes de mer, classes à la ferme, classes d’Ardennes,…
	+ Organisation de fêtes traditionnelles comme Halloween, la fête de Saint-Nicolas, la veillée de Noël, Carnaval, la fête de Pâques (chasse aux œufs).
	+ Activités culinaires à la cuisine didactique (gaufres, , gâteaux, potages,…).
	+ Grande fête annuelle de l’école (fancy-fair), avec pièces de théâtre et divers spectacles présentés par les élèves.
	+ Sensibilisation au respect de l’environnement : entretien de la mare (créée par les élèves), tri des déchets, collecte des piles usagées,…
	+ Elaboration et entretien d’un petit jardin de fleurs et de plantes aromatiques (plantations diverses, notions de compostage,…).
	+ Séances de sécurité routière avec la collaboration de la police.
	+ Séances d’information sur le tabagisme, la violence, les bienfaits d’une activité physique régulière, l’hygiène corporelle, l’hygiène alimentaire, le planning familial,…
	+ Organisation d’une journée sportive à l’école : parcours d’obstacles, jeux d’habileté, athlétisme, vélo,…
	+ Organisation d’une journée « Respect », d’une journée « Bien-être ».
	+ Organisation de visites (aéroport, caserne de pompiers, centre de tri des déchets,…) afin de favoriser les contacts avec le monde extérieur. Ces visites seront exploitées en classe à des fins pédagogiques.
	+ Conseil des enfants de l’école.
	+ Partenariat avec une maison de repos.
	+ Asinothérapie
	+ Braingym
1. **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

**En fonction des possibilités et des besoins de l’élève, les objectifs pédagogiques seront :**

* de le réconcilier avec l’école.
* de lui rendre confiance.
* de le rendre conscient de ses possibilités de progression.
* de lui permettre d’acquérir des savoirs et des savoir-faire qu’il pourra appliquer dans la vie quotidienne.
* de partager des valeurs.

**Pédagogie de la réussite**

La pédagogie par projets au sein de chaque classe mettra l’élève en situations fonctionnelles d’apprentissage.

**Pour les élèves relevant de l’enseignement primaire, en classe d’apprentissages.**

* Le PIA (plan individualisé d’apprentissage) comprend l’inventaire des compétences selon les matières, principalement :
	+ Langue française (compréhension à la lecture, orthographe, grammaire, expression écrite, conjugaison, vocabulaire).
	+ Mathématiques (nombres, calcul mental et écrit, grandeurs, géométrie, mathématique appliquée).
	+ Eveil (géographie, histoire, musique, multimédia, artistique, actualité, …)
	+ Cours spéciaux (éducation physique, cours philosophiques, travail manuel).

Ce PIA est élaboré avec l’aide du conseil de classe et est disponible pour les parents afin qu’ils puissent connaître l’évolution de leur enfant.

* L’évaluation pédagogique est réalisée au moyen d’un document de synthèse, reprenant les divers objectifs atteints. Ce document est annexé au bulletin officiel de l’enseignement fondamental spécialisé.
* Un second feuillet est ajouté afin de noter les différentes observations du personnel paramédical qui prend en charge l’enfant.
* Offre pédagogique complémentaire : un local informatique ainsi que des ordinateurs portables sont à disposition des titulaires et du maître d’enseignement individualisé. Ils permettent l’initiation au traitement de texte et d’activités de progression individuelle et de remédiation.

**Pour les élèves de l’enseignement maternel et primaire, en classe de vie et d’autonomie, classe de langage, classe TEACCH…**

* Le PIA est adapté et comprend un inventaire des progrès du développement social en quatre parties, il tient compte de certaines demandes des parents pour les classes Teacch (classes spécifiques pour élèves présentant des troubles autistiques) :
	+ Autonomie (repas, mobilité, toilette, habillement).
	+ Communication (langage, pictogrammes, …)
	+ Socialisation (jeux, activités à la maison).
	+ psychomotricité (contrôle moteur général ou motricité fine).
* Ce document est disponible pour les parents et il accompagne l’élève lors de sa scolarité.
* Pour les élèves pouvant accéder à des apprentissages plus scolaires, leur PIA reprend certaines compétences de l’enseignement primaire. Le bulletin officiel propre à l’enseignement spécialisé fondamental de type 2 est utilisé, accompagné d’un feuillet reprenant la progression réalisée dans les différentes compétences spécifiques.
* Pour les enfants de l’enseignement maternel, un cahier de communication est préféré au journal de classe. Une fiche récapitulative des acquis est préférée à un bulletin.

**Formation continuée**

Les stratégies et actions entraînent la formation continuée des enseignants. Cela nécessite de disposer d’un matériel, d’une infrastructure adaptée et de développer différents projets pédagogiques qui seront évalués et ajustés :

* Participer aux journées de formation organisées en réseaux et inter-réseaux. Une attention particulière sera portée aux formations spécifiques destinées aux classes Teacch.
* Utiliser les personnes ressources comme animateurs professionnels pour les projets concernant le « Théâtre à l’école » et la musique.
* Se référer, entre autres, à la bibliothèque pédagogique mise à disposition de l’équipe éducative, se trouvant dans l’établissement.
* Utiliser des logiciels éducatifs mis à disposition par l’administration ou l’établissement.
* Utiliser des socles de compétences, des programmes et des fiches pédagogiques de l’enseignement ordinaire ainsi que des programmes spécifiques à l’enseignement spécialisé.

**C.** **OBJECTIFS D’ORIENTATION**

Dans les classes où se trouvent des élèves orientables, des contrats individuels peuvent être établis afin de préparer progressivement l’élève aux exigences de l’enseignement secondaire. Ils sont ainsi amenés à organiser leur travail de manière plus autonome et à mémoriser.

Les élèves présentant le CEB (certificat d’études de base) sont pris en charge par petits groupes, selon les besoins.

 Afin de favoriser la compréhension et l’autonomie, des devoirs et/ou des leçons sont effectuées à domicile.

L’infirmière sociale, le CPMS et l’équipe éducative restent à disposition des parents et de l’enfant pour le choix de l’orientation. L’infirmière sociale peut accompagner les parents et l’enfant lors des visites d’établissements scolaires pouvant correspondre au futur choix d’orientation. Des visites dans les écoles secondaires qui nous invitent peuvent être organisées.

**Pour les choix d’orientation :**

* Information des parents avec la collaboration du PMS (entretien, réunion de parents).
* Transmission des divers documents individuels (PIA, …) aux établissements qui les accueillent ainsi que d’un rapport rédigé par le titulaire reprenant les compétences réellement acquises, ainsi que les difficultés à surmonter.